

REFERENCE: CLCS.27.REV.2021.LOS (Notification plateau continental)

Le 1 avril 2021

Convention des Nations Unies sur le droit de la mer  
conclue à Montego Bay (Jamaïque) le 10 décembre 1982

Réception d'une demande partielle révisée présentée par la République d'Islande  
à la Commission des limites du plateau continental concernant  
les parties occidentale, méridionale et sud-est de la dorsale de Reykjanes

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies communique ce qui suit :

Le 31 mars 2021, la République d'Islande a soumis à la Commission des limites du plateau continental, en vertu du paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des informations sur la limite extérieure du plateau continental au-delà de 200 milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de sa mer territoriale concernant les parties occidentale, méridionale et sud-est de la dorsale de Reykjanes.

Il est noté que le 29 avril 2009 l'Islande a présenté une demande partielle comprenant la même région et que le 10 mars 2016 la Commission a adopté les « Recommandations de la Commission des limites du plateau continental relatives à la demande présentée par l'Islande concernant la zone du bassin d'Ægir et les parties occidentale et méridionale de la dorsale de Reykjanes le 29 avril 2009 ».

D'après l'Islande, il s'agit d'une demande partielle révisée.

Conformément au règlement intérieur de la Commission, la communication présente est transmise à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux États parties à la Convention, afin de rendre public le résumé de la demande partielle révisée, ainsi que les cartes illustratives et les listes des coordonnées géographiques qui y sont incluses. Le résumé peut être consulté sur le site internet de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques, à l'adresse suivante : [www.un.org/Depts/los](http://www.un.org/Depts/los).

L'examen de la demande partielle révisée sera inscrit à l'ordre du jour provisoire de la prochaine session de la Commission, qui doit avoir lieu à New York entre le 6 de juillet et le 20 d'août 2021.

À la fin de l'examen de la demande partielle révisée complété, la Commission rendra des recommandations en vertu de l'article 76 de la Convention.

